# Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

...

# Mode d'emploi

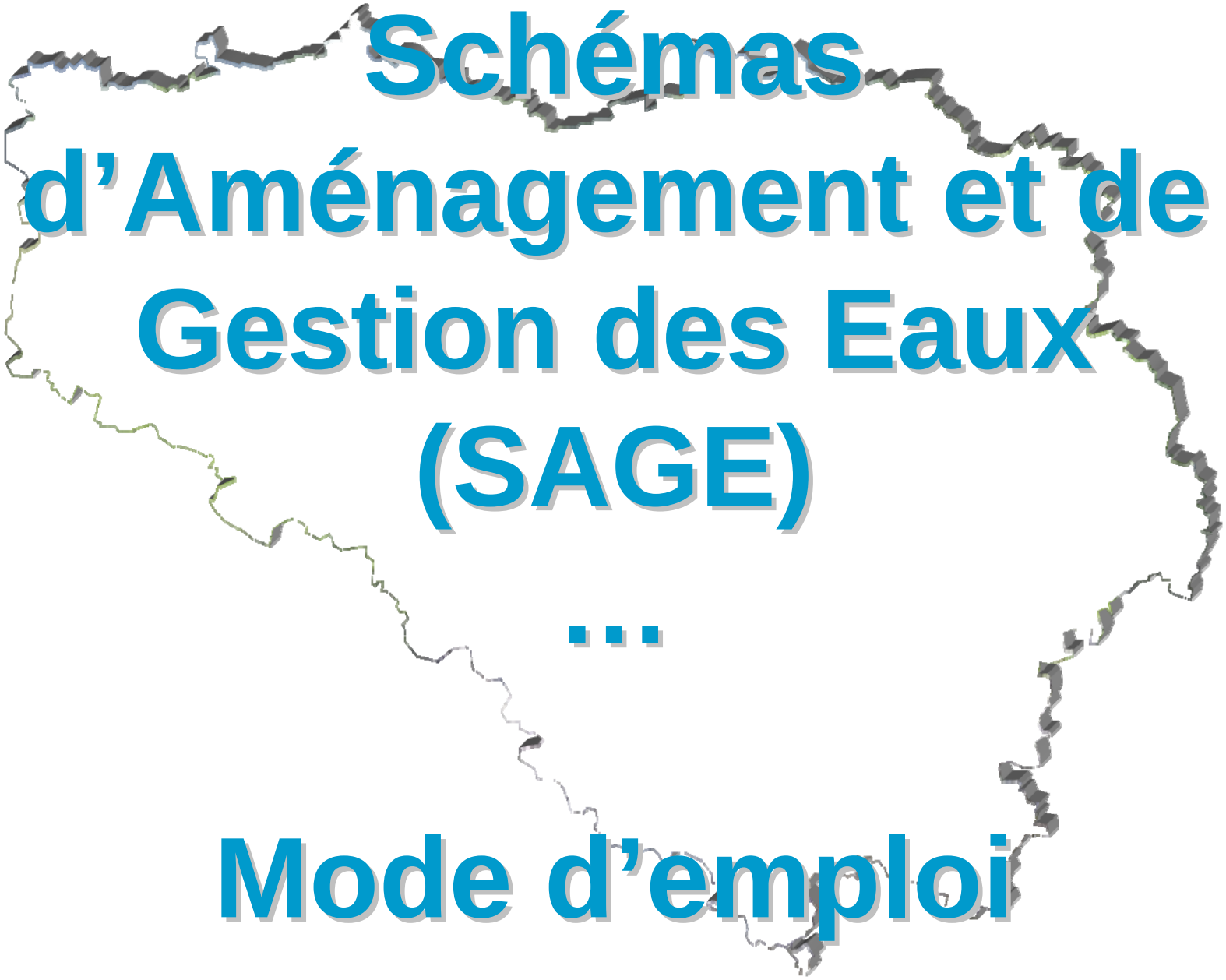

# SAGE mode d'emploi

## 1- Qu'est ce qu'un SAGE ?

## 2- Procédure de consultation

## 3- Circuit d'examen par les instances de bassin et rôle de la Commission Territoriale Seine-Amont

# Qu'est-ce qu'un SAGE ?

- SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- Déclinaison du SDAGE Seine-Normandie à l'échelle d'un bassin = document de planification à moyen terme

- Contenu et portée juridique forte :
  - Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
    - Priorités et objectifs à atteindre (état des masses d'eau)
    - Préconisations et moyens pour atteindre ces objectifs

    **=> opposable à l'administration (= SDAGE)**
  - Règlement : sur domaines identifiées par la loi

    **=> opposable aux tiers (> SDAGE)**
  - Evaluation environnementale

- Lien avec le SDAGE :
  - Le SAGE doit être compatible avec le SDAGE

    **= ne pas aller à l'encontre**

    **(objectifs d'état des masses d'eau, préconisations, règlement)**

# SAGE mode d'emploi

1- Qu'est ce qu'un SAGE ?

2- Procédure de consultation

3- Circuit d'examen par les instances de bassin et rôle de la Commission Territoriale Seine-Amont

# Procédure de consultation

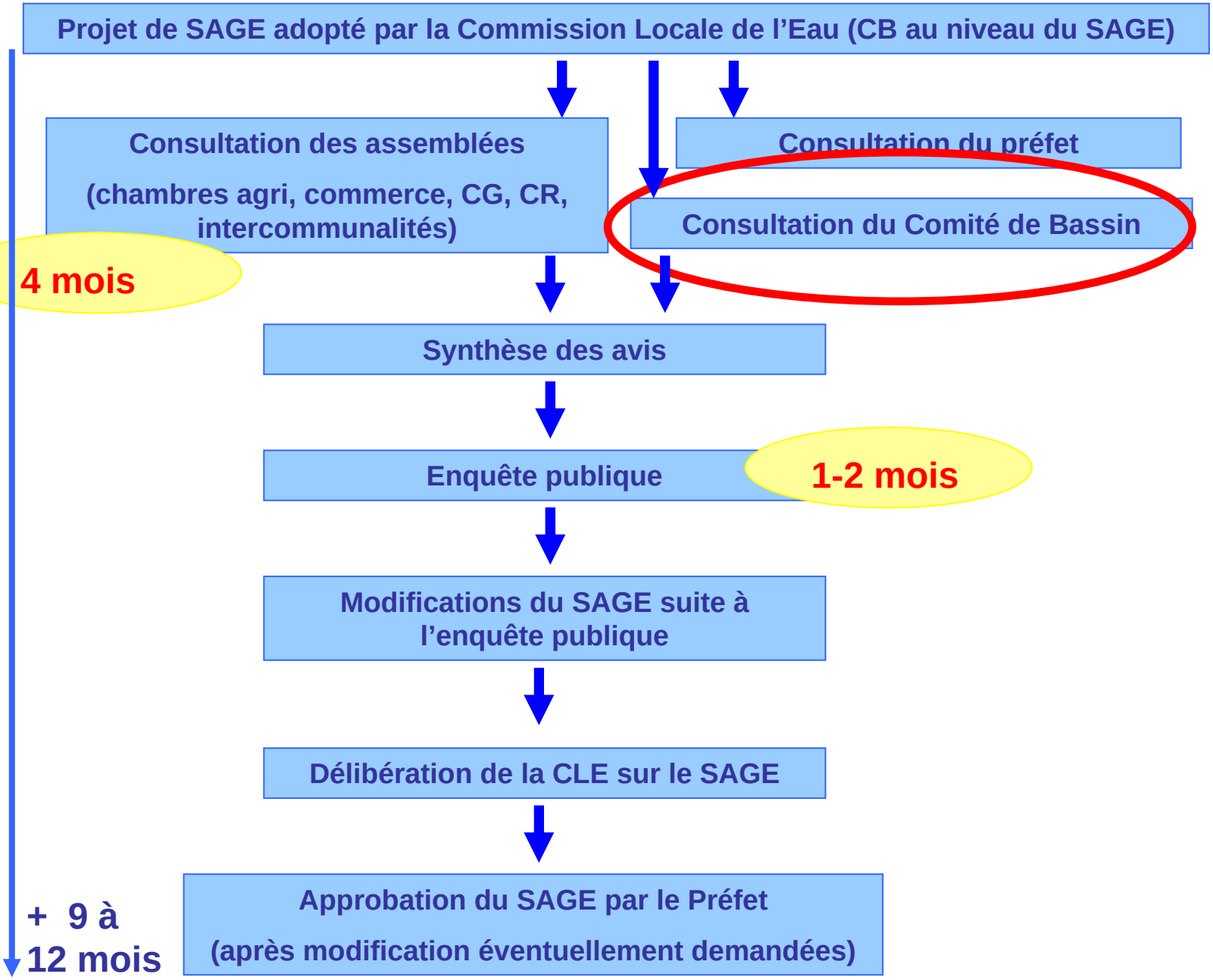
Projet de SAGE adopté par la Commission Locale de l'Eau (CB au niveau du SAGE)
Consultation des assemblées
(chambres agri, commerce, CG, CR, intercommunalités)
Consultation du préfet
Consultation du Comité de Bassin
4 mois
Synthèse des avis
Enquête publique
1-2 mois
Modifications du SAGE suite à l'enquête publique
Délibération de la CLE sur le SAGE
Approbation du SAGE par le Préfet
(après modification éventuellement demandées)
+ 9 à 12 mois

# SAGE mode d'emploi

1- Qu'est ce qu'un SAGE ?

2- Procédure de consultation

**3- Circuit d'examen par les instances de bassin et rôle de la Commission Territoriale Seine-Amont**

# Circuit d'examen par les instances de bassin

**Commission Territoriale** — Aujourd'hui

**propose des éléments d'avis au Groupe Collectivités et Territoires sur le contenu du SAGE (ambition, préconisations phares, manques…)**

↓

**Groupe Collectivités et Territoires** — 21 octobre

**propose des éléments d'avis à la C3P pour formuler son avis**

↓

**Commission Permanente de la Prospective et des Programmes** — 9 novembre

**formule l'avis au nom du Comité de Bassin sur**

**la compatibilité SAGE/SDAGE et**

**la cohérence entre SAGE**